

## **Loubna Rahli victime d'obstination et d'injustice**

### **Actualité Agadir et région**

Posté par: Visiteur

Publié le : 20-07-2009 20:24:33

**Suite à un grave accident de la circulation, Loubna Rahli, une élève âgée de 15 ans se retrouve à cause de l'entêtement de certains responsables administratifs devant une impasse. Accepter de redoubler l'année scolaire, alors qu'elle est une brillante élève ou quitter l'école publique et passer un baccalauréat en tant que candidate libre.**

L'histoire remonte au mois de février 2008, alors que Loubna poursuivait sa scolarité au niveau de la 4ème année secondaire. Elle sera contrainte d'abandonner les bancs de l'école le temps qu'elle se rétablisse à cause d'une fracture du col du fémur. Cela tombe mal, puisque la jeune élève devait passer l'examen local dans les 9 jours qui suivent.

M. Driss Rahli, le père de Loubna a pris toutes les mesures nécessaires pour informer la direction de l'école et la délégation régionale. Suite à ses entrevues avec le délégué régional et le directeur de l'établissement scolaire, un compromis a été trouvé : La petite serait transportée à l'école pour passer l'examen. Un élève de niveau inférieur allait transcrire ses réponses. « J'avais prévu de prendre de trois jours de congé pour m'occuper de cela. J'avais tout organisé. On allait transporter Loubna dans une ambulance. Mais, 24 heures après notre premier accord le directeur de l'école s'est rétracté. », explique M. Rahli.

Entre temps, Loubna continuait à suivre ses cours à domicile. Ainsi, dès qu'elle s'est légèrement rétablie, elle a repris le chemin de l'école. Mais à la grande surprise des parents, à la fin de l'année scolaire, la jeune fille devait redoubler la classe, parce qu'elle a eu un 0 à l'examen sus cité.

Cette décision arbitraire (puisqu'on n'a pas pris en considération les circonstances de la maladie de la jeune élève, ses bonnes notes (13.33 au 1er trimestre et 14.27 au second, ainsi que les témoignages de ses enseignants) ont poussé son père à porter plainte. Objectif : annuler la décision de l'école.

Le tribunal administratif d'Agadir a tranché en faveur de Loubna Rahli. Cependant, les responsables locaux ont refusé l'application du jugement. L'affaire fut à nouveau portée devant les tribunaux et un second jugement confirmant le premier a été prononcé. Malgré ce second jugement, les parents se sont à nouveau retrouvés devant l'entêtement des responsables administratifs. Ces derniers ont fait appel du jugement. Pour l'heure l'affaire est toujours en cours.

Mais comme on ne peut arrêter le temps. Loubna, n'admettant pas de redoubler la classe a regagné entre temps une école privée. L'année prochaine elle devrait passer les épreuves du baccalauréat. Elle le fera en tant que candidate libre, si le tribunal ne tranche pas en sa faveur. Ce que ses parents ont du mal à accepter. Pour eux, il s'agit d'une grande injustice.

En effet, on aurait pu faire preuve de compréhension et d'intelligence et éviter à la fille de perdre une année. Son historique scolaire attestant qu'elle est brillante, le témoignage de ses enseignants qui

ont adressé un courrier au directeur de régional pour demander l'annulation de la décision, son assiduité et sa motivation, sont autant d'éléments en sa faveur ... Mais on préfère s'obstiner, ne pas regarder au-delà de ses oeillères, faire de l'abus de pouvoir au lieu de permettre à une élève de poursuivre simplement sa scolarité. Selon l'arrêté ministériel n°2384.06 datant du 16 octobre 2006, inhérent aux examens du cycle secondaire, avec une moyenne de 8.70, un élève est habilité à passer à la classe supérieure. Loubna a eu malgré la note zéro, une moyenne de 8.40. On aurait justement pu faire preuve de bon sens et lui permettre d'accéder au niveau suivant. Comme le stipule la réglementation. Dans l'article 13 de ce même arrêté, tout élève n'ayant pas une moyenne de 10/20 ne peut prétendre au certificat de passage au cycle supérieur seulement après étude de son dossier scolaire. Chose à laquelle Loubna n'a pas eu droit. Ce n'est certainement pas ainsi qu'on pourra lutter contre l'abandon scolaire.

La Nouvelle Tribune